



CONTRAT IAC VENUS 13

Saison 2025 FRANCE

Entre le vendeur :

France GENETIQUE CHEVAL BRETON
Place du Champ de Foire
22400 LAMBALLE ARMOR
N° SIRET : 923 785 729 00016
IBAN : FR76 1558 9228 0408 4986 1894 054
BIC : CMBRFR2BARK
Mail : fg.chevalbreton@gmail.com

Et l'acheteur :

Nom Prénom :
(Mr, Mme, Société)
Adresse :
Code Postal : **VILLE :**
Tél : **Mail :**

CENTRE DE MISE EN PLACE (où seront envoyées les doses sur demande)

Nom :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Tél : **Mail :**

NOM et PRENOM + code postal de l'inséminateur diplômé (obligatoire pour le transfert de carte de saillie sur SIRE, celui-ci peut être différent du centre d'IA car propre à chacun).

LES PAILLETES SONT RESERVEES POUR LA JUMENT :

NOM COMPLET :
N°SIRE : **Date estimée d'IA :**

Forfait saison 2025 Semence Congelée France sans mise en place (16 paillettes) :

<input type="checkbox"/> IAC 16 paillettes VENUS 13 + <input type="checkbox"/> 1 ENVOI DE CUVE EUROGEN Date de départ souhaitée de la cuve : /...../2025	<p>Tarif préférentiel Adhèrent ANCTB 2025 : 125.77 € TTC ➡ 110.77 € TTC (105.00 € ht + TVA 5.5 %) La réservation comprend la carte de saillie + la génétique pour 16 paillettes + 15 € TTC (adhésion FGCB/Elevage)</p> <p>Non Adhèrent ANCTB : 185.77 € TTC ➡ 170.77 € TTC (161.87 € ht – TVA 5.5 %) + 15 € TTC (adhésion FGCB/Elevage)</p> <p>+ 136.80 € TTC (114.00 € ht – TVA 5.5 %) pour un envoi de cuve aller/retour chez EUROGEN (possibilité de regrouper dans la même cuve d'autres paillettes FGCB : dans ce cas 1 seul transport facturé. Précisez sur les contrats les regroupements faits pour l'expédition)</p> <p>Soit un règlement total de 262.57 € TTC pour les adhérents à l'ANCTB 2025 ou 322.57 € TTC pour les non adhérents ANCTB (génétique + carte de saillie + frais d'envoi + adhésion)</p>
<input type="checkbox"/> IAC pour une 2ème jument dans la même cuve ETALON CHOISI :	<p>+ 110.77 € TTC (110.77 € ht – TVA 5.5 %) La réservation comprend la carte de saillie + la génétique ATTENTION : les contrats de certains étalons ne comprennent pas 16 paillettes</p> <p>Soit un règlement total de 373.34 € TTC pour les adhérents à l'ANCTB 2025 ou 433.34 € TTC pour les non adhérents ANCTB (tarif première jument avec adhésion et transport + paillettes deuxième jument)</p> <p>NOM JUMENT : SIRE : Date estimée d'IA :</p>
<input type="checkbox"/> IAC vous avez déjà les paillettes (pas de transport) Ou 2 ^{ème} carte	<p>56.00€ TTC la carte de saillie (53.08 € ht – TVA 5.5 %) + 15.00 € TTC (adhésion FGCB/Elevage) soit 71.00 € TTC tarif préférentiel adhérents à l'ANCTB 2025 à la 1^{ère} jument (56.00 € TTC pour chaque suivante ou si vous êtes déjà adhérent FGCB) ou 131.00 € TTC pour les non-adhérents à l'ANCTB 2025 à la 1^{ère} jument (116.00 € TTC pour chaque suivante ou si vous êtes déjà adhérent FGCB)</p>

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**MODE DE REGLEMENT : Virement
ou chèque à l'ordre de FRANCE GENETIQUE CHEVAL BRETON
à envoyer à l'adresse suivante : BP 30407 29404 LANDIVISIAU**

ATTENTION : ne pas envoyer de courrier ou chèque à LAMBALLE

- ❖ Les paillettes ne sont pas libres de droit. Les paillettes non utilisées ne doivent en aucun cas être revendues à quelqu'un d'autre sans accord de FGCB. **En fin de saison vous devez nous informer du stock qu'il vous reste chez votre inséminateur ou vétérinaire.** Il est possible de garder ses paillettes pour inséminer l'année suivante. Une demande de carte de saillie pour la jument inséminée sera à faire auprès de FGCB et sera facturée.
- ❖ **LA DEMANDE DE CARNET DE MONTE DES ETALONS EN CONGELATION N'EST PAS AUTOMATIQUE. MERCI DE PREVENIR FRANCE GENETIQUE CHEVAL BRETON AVANT UTILISATION DES PAILLETES AFIN DE FAIRE LA DEMANDE DE CARNET AUPRES DU SIRE.**
- ❖ Les paillettes doivent être livrées dans un centre agréé.
- ❖ La carte de saillie délivrée pour votre jument est envoyée sur l'espace SIRE de votre inséminateur, c'est à lui de faire la déclaration de premier saut (DPS).
- ❖ Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport ou de retard à la livraison.
- ❖ **Après réception du contrat de saillie signé et du règlement du montant dû à France GENETIQUE CHEVAL BRETON, les documents de déclaration de naissance seront envoyés à l'acheteur après la saison de monte.** En cas de vente de la jument c'est au dit-acheteur de ce présent contrat de transmettre le document de déclaration de naissance.
- ❖ L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.
- ❖ Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles restent à la charge de l'acheteur.
- ❖ **La semence congelée sera envoyée seulement après réception du présent contrat et du règlement des frais associés.**
- ❖ Le présent contrat ne comprend pas les éventuelles revues avec d'autres étalons, ni les remboursements en cas de jument non gestante ou de poulain mort, ni les remboursements sur les frais d'envois.

L'acheteur :

(Signature précédée de la mention "lu et approuvé")

Nom et Prénom :

FAIT A LE